

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/Agenda/2208
8 avril 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 2208ème SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Qui se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,
le mercredi 9 avril 1980, à 11 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables

Lettre datée du 6 mars 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (S/13832)

Lettre datée du 24 mars 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (S/13855)
